

COMMUNE DE CORBEIL-CERF

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION

4

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 6 décembre 2018 approuvant le plan local d'urbanisme.

Le Maire,

PLAN DE ZONAGE

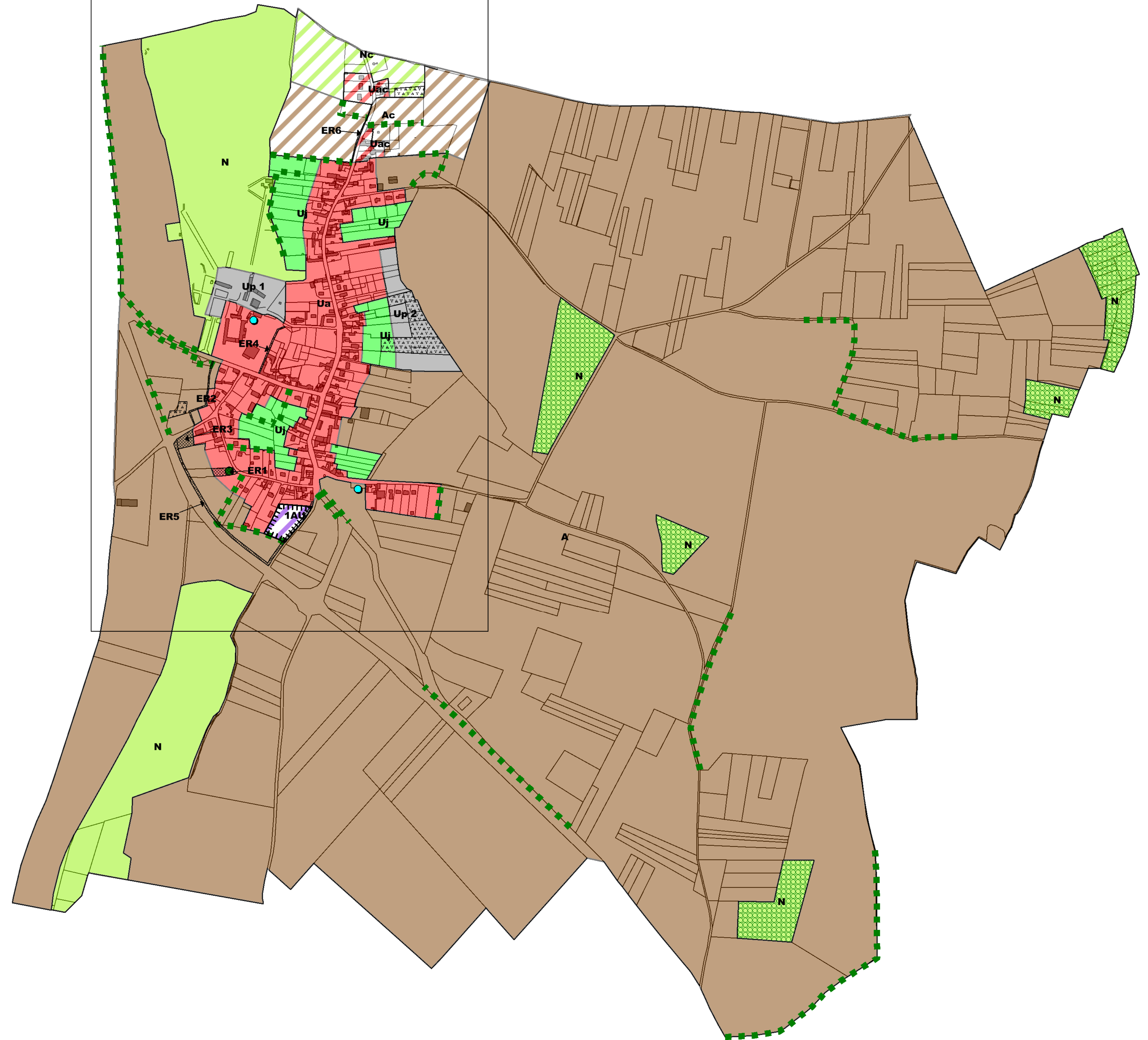
Plan A - Echelle 1/ 5 000°



Etudes et conseils en urbanisme
2, Rue Georges Chekroun - BP 4 - 76 340 Blangy sur Bresle
Tél : 02 32 97 11 91 - Email : courriel@espacurba.fr



Voir Zoom Plan B - Echelle 1/2 500°



Zonage

- Zone Ua: Zone urbaine mixte du coeur de bourg
- Zone Uac : Zone urbaine concernée par le captage d'eau potable
- Zone Uj : Zone de protection des jardins
- Zone Up1 : Zone de protection du patrimoine architectural
- Zone Up2 : Création d'un parc urbain
- Zone 1AU : Zone de développement à vocation d'habitat
- Zone A : Zone agricole
- Zone Ac : Zone agricole concernée par le captage d'eau potable
- Zone N : Zone de protection naturelle
- Zone Nc : Zone naturelle concernée par le captage d'eau potable

Prescriptions Réglementaires

- Espaces Boisés Classés au titre de l'article L.113-2 du code de l'urbanisme
- Emplacements réservés art. L.151-41 du CU(bénéficiaire: Commune)
- ER1: Création de stationnements
- ER2/ER4/ER5: Création d'un cheminement doux
- ER3: Création d'une mare
- ER6: Aménagement sécuritaire
- Protection des éléments du paysage au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Arbre remarquable à protéger au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Protection des mares au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Protection des haies et alignements d'arbres au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme